Le constat radiologique « Rémanence de la radioactivité d'origine artificielle » mesure et analyse l'évolution des niveaux de radioactivité liés aux essais d'armes nucléaires entre 1950 et 1980 et à l'accident de Tchernobyl dans certaines zones du territoire français.

Trente ans après l'accident de Tchernobyl de 1986, certaines zones du territoire français métropolitain témoignent (cf. ***carte ci-dessous***) encore de niveaux de radioactivité supérieurs ou très supérieurs à ceux observés dans le reste de l'Hexagone. Elles constituent, avec les zones soumises aux retombées des essais d'armes nucléaires aériens entre 1950 et 1980, les « zones de rémanence de la radioactivité artificielle ».

· Actualité : http://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20160426_Constat-remanence-radioactivite-Tchernobyl-Essais-nucleaires.aspx

· Lien de téléchargement du rapport : http://www.irsn.fr/FR/expertise/rapports_expertise/surveillance-environnement/Documents/IRSN_Constat-Remanence-France_201604.pdf

---

Business Today

Site français qui donne la parole aux dirigeants d’entreprises, aussi bien à ceux du CAC 40 , que ceux de startups et de sociétés qui innovent , Businesstoday.fr vous renseigne sur l'activité économique en France.